

« Nos expériences, positives ou négatives, sont des enseignements »

Entretien avec Carole Le Floch,
conseillère technique,
institut régional du travail social (IRTS)
Paris Parmentier.

La Santé en action : Quelles fonctions occupez-vous aujourd'hui, au terme d'un parcours de vie marqué par la maltraitance et par l'exclusion ?

Carole Le Floch : Conseillère technique depuis cinq ans à l'institut régional du travail social (IRTS) Paris Parmentier, je suis l'une des rares à avoir été recrutée en raison de mon expérience approfondie de la grande exclusion. En proie à des violences conjugales pendant des années, j'ai quitté le domicile et je me suis retrouvée à la rue, avant de trouver refuge dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, point de départ d'une lente reconstruction. Parallèlement, j'exerce plusieurs mandats de représentation au sein d'instances telles que le Conseil national des personnes accueillies et accompagnées (CNPA), le Haut Conseil du travail social (HCTS) et la Commission en charge du social et du médico-social (CSMS) de la Haute Autorité de santé. Mes engagements sont reconnus dans le secteur de la santé comme dans celui du social, car santé et rupture sociale sont étroitement liées. En tant que personne handicapée, le terme « médico-social », introduit par la loi de 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales¹ résonne particulièrement en moi. Rattachée au pôle Recherche en travail social de l'IRTS, je travaille sur plusieurs thématiques : entraide, pair-aidance, travail pair ; reconnaissance capitalisable de la participation des personnes accompagnées – par exemple par la

valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ; développement d'un pouvoir d'agir² ; identification des compétences d'une expérience de vie pour élaborer un savoir expérientiel, etc. J'interviens également auprès des étudiants, convaincue que le vécu de la personne accompagnée est essentiel dans la formation des professionnels de l'intervention sociale. Nos expériences, positives ou négatives, sont des enseignements ; il faut pouvoir les identifier afin d'apprendre de soi et apprendre à s'en servir. Ce qui me différencie et me rend légitime à la fonction de paire-aidante ou encore de co-formatrice, c'est d'avoir éprouvé les situations en question.

S. A. : Que sont les savoirs expérientiels ?

C. L. F. : J'ai découvert ce terme lors de ma collaboration aux travaux de réflexion sur la participation à la formation professionnelle des personnes vulnérables, soignées ou accompagnées, qui ont conduit à la sortie en 2018 du plaidoyer *Associons nos savoirs*. La reconnaissance du savoir acquis par l'expérience a une longue histoire. Aristote³ nous en signifiait déjà l'importance : « *L'expérience est ce qui fait connaître les choses particulières.* » Plus tard, René Descartes⁴ en précisera la valeur distinctive : « *Un savoir que l'on n'a pas éprouvé ni expérimenté soi-même n'est qu'ignorance et préjugé.* » Ce sont les compétences produites par le vécu qui génèrent le savoir expérientiel. La majorité des compétences que l'on acquiert sont utilisées de façon instinctive, cela fait partie de ce que nous sommes, nous n'avons pas besoin d'identifier ce type de connaissance. En revanche, si on souhaite s'appuyer sur des

L'ESSENTIEL

■

➤ **Ce sont les compétences produites par le vécu, celui de l'exclusion sociale ou de la maladie, qui génèrent le savoir expérientiel. Celui-ci constitue désormais un apport pour l'accompagnement des personnes exclues ou vivant avec une pathologie ; il complète ainsi les connaissances académiques et professionnelles. Ces savoirs expérientiels, davantage qu'un témoignage ou un récit de vie, doivent être construits pour être partagés collectivement, en particulier dans le cadre de la formation professionnelle.**

compétences issues de l'expérience de vie dans un métier ou dans une fonction, il est nécessaire de les « extraire » du simple témoignage pour pouvoir les mettre à l'épreuve dans le contexte demandé. Je me sers souvent de cet exemple dans mes cours : un soir, votre machine à laver tombe en panne, causant une grosse fuite d'eau. Vous épongez, vous contactez un dépanneur, votre assurance... Le lendemain, vous racontez cette galère à une amie sur le ton de la narration. C'est un récit, que vous ne faites pas en ayant analysé les compétences apprises de cette mésaventure, par exemple savoir réagir en situation d'urgence ou encore savoir interroger le bon interlocuteur, etc. Cependant, toute compétence identifiée n'est pas immédiatement opérationnelle en milieu professionnel : savoir réagir dans l'urgence face à un électroménager défectueux n'assure pas de savoir réagir dans l'urgence auprès d'un enfant qui fait un malaise.

Dossier

Agir pour la santé avec les citoyens



Il est nécessaire de mettre à l'épreuve nos savoir-faire ou savoir-être dans d'autres situations. La construction du savoir expérientiel est possible grâce à l'analyse capacitaire d'un récit de vie. C'est ce qui rend possible sa transmission dans les modèles d'enseignement. Dans ma profession, il a fallu que j'adapte mes connaissances selon les besoins des publics et les sujets concernés dans le projet pédagogique et dans le module visé.

S. A. : Ce savoir tiré du vécu évolue-t-il au fil des années ?

C. L. F. : Aujourd'hui, forte de cinq ans d'expérience professionnelle dans l'univers de la formation, je m'interroge sur l'évolution de mon savoir expérientiel. Si ses fondements restent authentiques, la façon de les transmettre en cours est devenue plus structurée. Je ne sais pas si c'est dû à une progression de mes compétences professionnelles, qui pourraient m'éloigner de l'expérientiel, ou bien à un ressenti moins douloureux de mon expérience passée, du fait que je me suis reconstruite. Je ne vis plus ces violences, ma vie s'est stabilisée, je suis apaisée ; seules les douleurs et les difficultés dues au handicap restent vives. Pour les patients partenaires, qui souffrent d'une maladie chronique physique ou mentale, le savoir expérientiel est alimenté quotidiennement. En revanche, celui que j'ai acquis lors de ma rupture de vie, sur le plan social, se métamorphose. Je l'ai éprouvé, je ne l'éprouve plus. Alors, c'est une question : y-a-t-il une évolution « périsable » de mes compétences du vécu ? Il me semble qu'il s'agit davantage d'un cheminement émotionnel, qui me met davantage

à distance de cette connaissance, comme une personne qui prend du recul.

S. A. : Quelle légitimité est donnée aux savoirs expérientiels aujourd'hui ?

C. L. F. : Ils se sont introduits d'abord dans le secteur de la santé, et ont mis davantage de temps à trouver une place dans le secteur social. Au niveau législatif, en mai 2017, le HCTS a reconnu le savoir issu de l'expérience des personnes accompagnées comme l'un des trois savoirs fondamentaux de l'action sociale, aux côtés des savoirs académique et professionnel. Cette avancée majeure a été inscrite dans le décret définissant le travail social au sein du Code de l'action sociale et des familles⁵. Aujourd'hui, à la place qui est la mienne, je distingue plus nettement le rôle et l'utilité de la transmission du vécu, sous des formes très diverses, dans les enseignements. L'intégration du savoir expérientiel entre pleinement dans le mouvement actuel de la modernisation des modèles de formation en travail social. Un fait est certain, s'il y a bien une chose que l'intelligence artificielle ne peut pas remplacer, c'est le ressenti issu de l'expérience. ■

4. Descartes. *Discours de la méthode*, 1637. En ligne : <https://philosophie.cegeptr.qc.ca/wp-content/documents/Discours-de-la-m%C3%A9thode.pdf>

5. Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034633906>

Pour en savoir plus

- Le Floch C. *De la grande exclusion au pouvoir d'agir retrouvé. Le journaliste*. Paris : Éditions L'Harmattan, 2021.
- Casagrande A. *Associons nos savoirs : pour une démocratie des expériences. Vie sociale*, 2019, n° 25-26 : p. 61-70. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2019-1-page-61?lang=fr>
- Gardien È. *Les savoirs expérientiels : entre objectivité des faits, subjectivité de l'expérience et pertinence validée par les pairs. Vie sociale*, 2019, n° 25-26 : p. 95-112. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2019-1-page-95?lang=fr>
- Jaeger M. *Principes et pratiques d'action sociale. Sens et non-sens de l'intervention sociale*. Dunod, 2023.
- La formation des travailleurs sociaux : quel avenir ? *Vie sociale*, 2024, vol. 2, n° 46. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2024-2?lang=fr>
- Boivin J., Blin M. *100 idées pour promouvoir l'autodétermination et la pair-aidance*. Paris : Éditions Tom Pousse. En ligne : <https://tompousse.fr/livre/100-idees-pour-promouvoir-lautodetermination-et-la-pair-aidance/>

**Propos recueillis par Nathalie Quéruel,
rédactrice en chef**

1. Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIA_RTI000006681828/1997-01-01/

2. Aussi appelé empowerment.

3. Aristote. *Éthique à Nicomaque*, livre VI, 3 (1139 b 15-1140 b 5). En ligne : <https://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/morale6.htm>